

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 2 juin à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BATMALE Patrick remplacé par son suppléant Joël SAINT-MARTIN, BELLOT Daniel, BOISON Maurice remplacé par son suppléant Jean-Louis DUBUC, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MAURY Jacques, MESTE Michel, RODRIGUEZ Jean remplacé par sa suppléante Pascale ULIAN, SAINT-MEZARD Guy, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTINEZ Françoise, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain, ROUSSE Jean-François, SACRE Thierry, SONNINO Marie, TURRO Frédérique et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS EXCUSÉS : BARRERE Etienne, DUPOUY Francis TOUHE-RUMEAU Christian, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, MARTIAL Vanessa, OUADDANE Atika et TRAMONT Jean.

ABSENTS : MONDIN-SEAILLES Christiane.

PROCURATIONS : TOUHE-RUMEAU Christian a donné procuration à DUBOS Patrick, CAPERAN Paul a donné procuration à SAINT-MEZARD Guy, CARDONA Alexandre a donné procuration à GARCIA Marie-Paule, MARTIAL Vanessa a donné procuration à Rose-Marie MARCHAL et TRAMONT Jean a donné procuration à SACRE Thierry.

SECRETAIRE : SONNINO Marie.

OBJET : MODIFICATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

Monsieur le Président rappelle la délibération 2015.03.10 en date du 30 mars 2015 portant subventions aux associations pour 2015. Il expose que depuis, le conseil communautaire a été sollicité pour l'octroi d'une subvention de 300 euros par l'association des usagers de la plateforme aéronautique de Condom-Valence (AUPACV) pour couvrir les frais d'organisation de la manifestation aérienne du 27 et 28 juin 2015. Il dit également que le montant de 120 euros pour la subvention accordée à Soho-Solo lors du conseil communautaire du 30 mars 2015 aurait dû être de 200 euros conformément à leur demande initiale. Il propose par conséquent de la modifier pour la porter à 200 euros.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle la délibération n° 2013.08.17 en date du 20 décembre 2013 approuvant le projet de restauration du pont d'Artigues. Il expose qu'afin d'optimiser le plan de financement de ce projet, il sera nécessaire de faire appel au mécénat privé par le biais de la Fondation du Patrimoine. Afin de profiter des services de cette Fondation, il apparaît opportun d'y adhérer. Le montant de l'adhésion correspondant à la tranche de population de la Communauté de Communes de la Ténarèze s'élève à 500 €.

Monsieur le Président propose également dans le cadre de la restauration de ce pont, d'accorder une subvention de 750 euros à l'Association de Coopération InterRégionale Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle dont l'une des missions est l'animation des biens inscrits à l'UNESCO.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion à la Fondation du Patrimoine ;

DÉCIDE :

Pour l'**Association des usagers de la plateforme aéronautique de Condom-Valence**, d'attribuer une subvention de **300.00€**;

Pour **Soho Solo**, d'attribuer une subvention de **200.00€**;

Pour la **Fondation du Patrimoine**, d'attribuer une subvention de **500.00€**;

Pour l'**Association de Coopération InterRégionale - Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle**, d'attribuer une subvention de **750.00€**;

Pour extrait conforme le 8 juin 2015.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC